



# DICRiM

Document d'Information  
Communal sur  
les **Risques Majeurs**



## « PRÉVENIR POUR MIEUX RÉAGIR »

Dionysiennes, Dionysiens,  
La sécurité des habitants de  
Saint-Denis-sur-Loire est l'une  
des préoccupations essen-  
tielles de la municipalité et de

moi-même. A cette fin, et conformément à la réglementation en vigueur, le présent document vous informe des risques majeurs recensés officiellement sur notre commune, ainsi que des consignes de sécurité à connaître en cas d'évènement. Il mentionne également les actions menées afin de réduire au mieux les conséquences de ces risques.

Je vous demande donc de lire attentivement ce document et de le conserver précieusement.

Il ne faut pas oublier pour autant les autres risques, notamment ceux liés à la météorologie. C'est pour cette raison que j'ai souhaité que nous évoquions aussi les niveaux d'alerte émis par Météo France et les sources d'informations utiles à la fin de ce document.

En complément de ce travail d'information, la commune prévoit, toujours avec l'appui d'Agglopolys, d'élaborer un Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Ce document aura pour objectif d'organiser, au niveau de la commune, les actions et les secours dans des situations événementielles diverses et variées.

Pour conclure, je tiens à remercier les services d'Agglopolys sans lesquels tout aurait été beaucoup plus difficile.

Maire de Saint-Denis-sur-Loire  
**Benoit SIMONNIN**



Le risque majeur ne connaît pas les frontières administratives. Agglopolys est concernée sur son territoire tant par des risques naturels

(inondation de la Loire, mouvements de terrain) que par des risques technologiques et industriels. C'est donc naturellement qu'avec les élus communautaires nous avons décidé qu'Agglopolys apporte aux communes, qui ont des obligations réglementaires en la matière, un appui technique pour soutenir leurs actions à destination des administrés. Cet accompagnement s'est traduit par la mise à disposition des communes d'un agent spécialisé en prévention et gestion des risques.

Le Président d'Agglopolys  
**Christophe DEGRUELLE**

# Droit à l'information

La loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004 réaffirme le **droit d'accès de tout citoyen à l'information sur les risques majeurs** auxquels il est exposé et sur les mesures de sauvegarde pour s'en protéger.

Dans ce cadre, le Préfet de Loir-et-Cher a rendu public le Dossier Départemental des Risques Majeurs. Sur cette base, chaque commune concernée doit élaborer son Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM).

### **Ainsi, le maire doit informer la population sur :**

- les risques majeurs existants sur la commune,
- les mesures de prévention,
- l'organisation des secours

L'objet du DICRIM est d'informer le citoyen sur les phénomènes, leurs conséquences et les mesures pour s'en protéger et en réduire les dommages, il sera ainsi moins vulnérable.

# Sommaire

- p. 3** Droit à l'Information
- p. 4** Notion des Risques Majeurs
- p. 5** Risque Transport de Matières Dangereuses
- p. 8** Risque Inondation
- p. 10** Risque Nucléaire
- p. 12** Risque Météorologique
- p. 14** Les bons réflexes
- p. 15** Numéros utiles

# Notion des risques majeurs

Un événement potentiellement dangereux est un aléa, il ne devient un risque majeur que s'il s'applique à une zone où des enjeux humains, économiques ou environnementaux sont présents.

**Les risques majeurs sont regroupés en 4 familles :**

→ **Risques naturels**

inondation, mouvements de terrain, tempête, cyclone, éruption volcanique, avalanche, feu de forêt, séisme.

→ **Risques technologiques**

risques industriels, nucléaire, biologique, rupture de barrage...

→ **Risques transports de matières dangereuses**

Ce sont des risques technologiques. On en fait cependant un cas particulier car les enjeux varient en fonction de l'endroit où se développe l'accident.

→ **Risques sanitaires**

(pandémie, épidémie, ...).

**Deux critères caractérisent le risque majeur :**

→ **sa faible fréquence** : l'homme et la société peuvent être d'autant plus enclins à l'ignorer que les catastrophes sont peu fréquentes.

→ **sa gravité** : nombreuses victimes, dommages importants aux biens et à l'environnement.



# Transport de matières dangereuses

→ **Quels sont les risques liés au transport de matières dangereuses?**

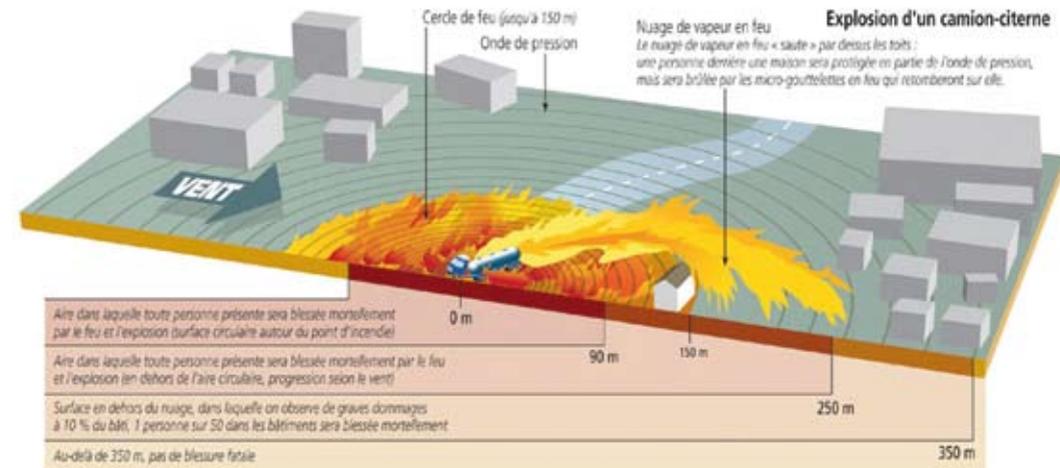
Le risque transport de matières dangereuses est consécutif à un accident se produisant lors du transport de tout type de produit inflammable, explosif, toxique, corrosif ou radioactif, par voies routière, ferroviaire, fluviale ou par canalisation. Il peut avoir des conséquences graves pour la population, les biens et l'environnement.

→ **Les principaux dangers sont :**

- l'explosion,
- l'incendie,
- la dispersion dans l'environnement de produits toxiques.

Ces effets sont souvent combinés.

Un accident de ce type entraînerait, suivant les matières, un confinement de la population à proximité de l'accident, voire une évacuation dans une zone limitée.





# Transport de matières dangereuses

## → Le risque Transport de Matières Dangereuses à Saint-Denis-sur-Loire

La commune est concernée par :

- les transports routiers qui utilisent la RD 2152 (Blois / Orléans) et l'autoroute A10 (Blois / Orléans / Paris)
- la présence d'un pipeline transportant des hydrocarbures et du gaz situé dans le faisceau de l'autoroute A10
- la ligne ferroviaire Blois / Orléans / Paris (2 à 3 trains par jour transportant des matières dangereuses)

Les principales voies de communication à Saint-Denis-sur-Loire



- Routes principales
- Autoroute
- Voie ferrée
- Pipeline
- Zones d'activités

# Consignes spécifiques

## Si vous êtes témoin d'un accident

Donnez l'alerte aux sapeurs-pompiers 18 ou 112 (portable).

Ne vous approchez pas.

## Précisez si possible :

- le lieu et le type de moyen de transport,
- la présence ou non de victimes,
- le cas échéant, le numéro du produit et le code danger 336  
1230
- la nature du sinistre : feu, explosion, fuite, déversement, écoulement, ...



Les consignes générales s'appliquent et sont complétées par un certain nombre de consignes spécifiques au risque TMD.

L'autoroute A10 à Saint-Denis-sur-Loire



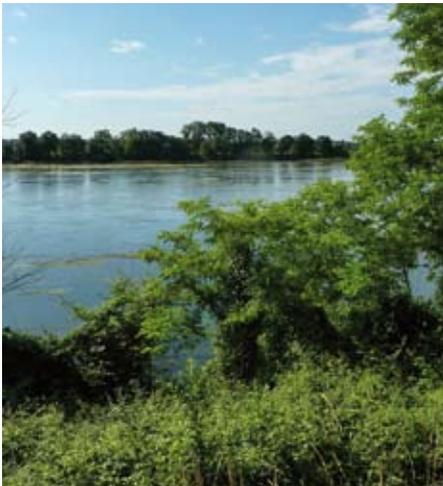
## → Qu'est-ce qu'une inondation?

L'inondation est une submersion plus ou moins rapide d'un territoire, avec des hauteurs d'eau variables, elle est due à une augmentation du débit d'un cours d'eau ou à une concentration des ruissellements provoqués par des pluies importantes en durée ou en intensité.



## En Loire, les crues sont de trois types :

- océaniques, provoquées par des fronts pluvieux venant de l'océan
- cévenoles, résultent de précipitations orageuses d'origine méditerranéenne, qui s'abattent sur les Cévennes et l'amont de la Loire et de l'Allier
- mixtes, les plus redoutables, conjonction d'une crue cévenole et d'une crue océanique.



## → Quels sont les risques d'inondation à Saint-Denis-sur-Loire ?

La commune de Saint-Denis-sur-Loire se situe en rive droite de la Loire, à l'amont du val de Blois dans le val de la Chaussée-Saint-Victor. Le village est construit essentiellement sur le coteau et ne se trouve de ce fait pas directement exposé aux inondations. Seuls les terrains agricoles sont exposés.

Cependant ce secteur reste très vulnérable car le risque de rupture des levées est très important.

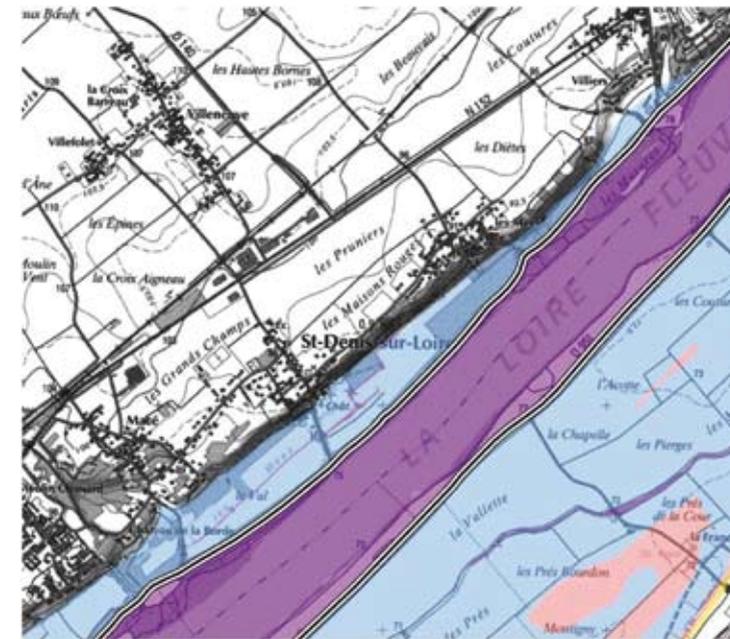
Le val de la Chaussée-Saint-Victor est totalement fermé, protégé par des levées d'une longueur de 7 km qui n'ont pas fait l'objet d'un renforcement systématique.

Bien que toutes les crues simulées restent sous le sommet de la levée, en cas de rupture de levée le val serait rapidement submergé sous 2 à 3 m d'eau.

# Consignes en cas d'inondation

En période d'inondation il faut impérativement éviter d'accéder et de circuler sur les levées bordant le fleuve ainsi que sur les routes ou chemins inondés.

- Ecoutez la radio : France Inter (88.1), Plus Fm (89.4)
- Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours



Carte de l'aléa inondation à Saint-Denis-sur-Loire

(extrait de l'atlas des zones inondables de la vallée de la Loire, 2003)

## → Au plan national

Des mesures préventives et d'information sont prises autour des centrales nucléaires dans le périmètre rapproché de 10 km.

### Elles prévoient notamment :

- le contrôle strict des rejets dans l'environnement,
- la maîtrise de l'aménagement du territoire,
- l'information à la population et la diffusion des consignes,
- la distribution d'iode stable,
- des exercices de simulation d'accidents.

## → L'organisation des secours

La mise en place de mesures liées à un accident nucléaire relève de l'échelon national.

Au sein de chaque centrale, le plan d'urgence interne établi par l'exploitant prévoit une organisation interne permettant de pallier tout incident, d'en limiter les conséquences.

Au plan départemental, le Plan Particulier d'Intervention (PPI) spécifique à la centrale de St Laurent a été élaboré par le Préfet et porté à la connaissance des communes concernées. Ce plan est déclenché dès qu'un danger radiologique pour la population est décelé.

Le plan de secours accidents de transport de matières radioactives planifie l'organisation des secours au plan local sous l'autorité du Préfet.

Le plan de distribution d'iode stable planifie les modalités de distribution à la population.

## → Risque nucléaire à Saint-Denis-sur-Loire

Saint-Denis-sur-Loire est à plus de 20 km de la Centrale Nucléaire de Production d'électricité (CNPE) de Saint Laurent Nouan, hors de la zone de 10 km prévue dans le Plan Particulier d'Intervention qui planifie l'organisation des secours.

Outre un dysfonctionnement de cette centrale, des accidents peuvent survenir lors du transport des sources radioactives ainsi qu'au cours d'utilisation médicale ou industrielle de radio éléments.

# Consignes en cas d'accident nucléaire



- Ne cédez pas à la panique.
- Écoutez la radio : France Inter 88.1 Fm, plus Fm 89.4, France bleu Orléans 93.9 ou la télévision (France 3), internet sur <http://www.asn.gouv.fr>
- Fermez soigneusement portes et fenêtres, arrêtez les ventilations et les climatisations.
- Vous pouvez consommer l'eau du robinet et toutes les provisions à votre domicile.
- Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours.
- Attendez les consignes des Autorités.

## → Le risque

Que ce soit le vent, les précipitations, le froid ou la chaleur, tout événement météorologique, dès lors qu'il est extrême par rapport aux conditions habituelles de nos régions tempérées, devient dangereux. Au plan national ou localement les années passées ont été « riches » en manifestations violentes de la météo faisant à chaque fois des victimes ou d'importants dégâts.

## → La prévention

Depuis décembre 1999, Météo France a élaboré une procédure qui s'appuie notamment sur une carte de vigilance et des bulletins de suivi.

Pour le département, les événements suivis sont :

- Vent violent
- Orages
- Fortes précipitations
- Neige et/ou verglas

## → 4 niveaux de vigilance ont été définis et doté d'un code couleur :

- niveau 1** Pas de vigilance particulière
- niveau 2** Il faut être attentif si on pratique des activités sensibles au risque météorologique. Des phénomènes habituels dans la région mais qui peuvent être dangereux sont prévus.
- niveau 3** Il faut être très vigilant, des phénomènes dangereux sont possibles. Se tenir informé de l'évolution et suivre les conseils émis.
- niveau 4** Une vigilance absolue s'impose. Des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus. Il faut se tenir régulièrement informé de l'évolution et se conformer aux conseils ou consignes émis par les pouvoirs publics.

# Consignes en cas d'intempéries

Le manque de respect ou de connaissance des consignes de base est la cause de la plupart des accidents consécutifs à un événement météo.

	Si notre département est orange	Si notre département est rouge
VENT FORT	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Risque de chute de branche et d'objet divers</li> <li>• Risque d'obstacles sur les voies de circulation</li> <li>• Rangez ou fixez les objets susceptibles d'être emportés</li> <li>• Limitez vos déplacements</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Risques de chutes d'arbres et d'objets divers</li> <li>• Voies impraticables</li> <li>• Evitez les déplacements</li> </ul>
FORTES PRÉCIPITATIONS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Visibilité réduite</li> <li>• Risque d'inondation locale</li> <li>• Limitez vos déplacements</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Visibilité réduite</li> <li>• Risque d'inondation locale</li> <li>• Evitez vos déplacements</li> </ul>
ORAGES	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Evitez l'utilisation du téléphone et des appareils électriques</li> <li>• Ne vous abritez pas sous les arbres</li> <li>• Limitez vos déplacements</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Evitez l'utilisation du téléphone et des appareils électriques</li> <li>• Ne vous abritez pas sous les arbres</li> <li>• Evitez vos déplacements</li> </ul>
NEIGES/VERGLAS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Routes difficiles et trottoirs glissants</li> <li>• Préparez votre déplacement et votre itinéraire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Routes impraticables et trottoirs glissants</li> <li>• Evitez les déplacements</li> </ul>

**Dans tous les cas, informez-vous du niveau d'alerte** par téléphone 0 892 68 02 41 ou internet [www.meteo.fr](http://www.meteo.fr)

**Pour tous ces événements majeurs**, la Préfecture de Loir-et-Cher a élaboré des plans adaptés qui visent à organiser la veille, l'alerte et le traitement des situations d'urgence.

# Les bons réflexes



**Transport de marchandises dangereuses**



Mettez-vous à l'abri



Fermez et calfeutrez portes fenêtres ventilations



Ne fumez pas, ni flammes ni étincelles



**Inondation**



fermez toutes les ouvertures



coupez électricité et gaz



montez dans les étages



ne circulez pas à pieds ou en voiture dans les zones inondées



**Unité nucléaire**



Mettez-vous à l'abri



Fermez et calfeutrez portes fenêtres ventilations



**Tempêtes fréquentes**



Mettez-vous à l'abri



Limitez vos déplacements



Ne montez pas sur les toits

Et dans tous les cas...



Ecoutez la radio 88.1 FM, 162 kHz go respectez les consignes des autorités



Limitez vos déplacements



Ne téléphonez pas, libérez les lignes



N'allez pas chercher vos enfants à l'école, les professeurs s'en chargent

## Numéros utiles

(n'utiliser le téléphone qu'en cas d'absolue nécessité)

Pompiers.....	18 ou 112 (portable)
Gendarmerie.....	17
SAMU.....	15
Hôpital de Blois.....	02 54 55 66 33
Météo France.....	08 92 68 02 41
EDF / GDF.....	0 810 41 41 41
EDF (Urgence).....	0 810 333 041
Centre anti-poison (Angers).....	02 41 48 21 21

## L'ALERTE

Un signal d'alerte unique au plan national annonce un danger imminent identique sur tout le territoire.

3 séquences modulées d'1 minute 41 secondes espacées de 5 secondes



la fin de l'alerte est un signal continu de 30 secondes

## ASTUCES

**Les équipements minimum à se procurer dans tous les cas et à conserver dans son domicile :**

- Radio portable avec piles
- Lampe de poche avec piles ou système avec dynamo
- Papiers personnels
- Médicaments d'urgence et votre traitement en cours
- Couvertures traditionnelles mais aussi des couvertures de survie

Et pour en savoir plus...

Préfecture de Loir-et-Cher ..... Tél. : 02 54 81 54 81

Direction Départementale des Territoires de Blois (DDT) ..... Tél. : 02 54 55 73 50

Direction Régionale de l'environnement, de l'Aménagement et du logement (DREAL) ..... Tél. : 02 38 49 91 91



1 rue Honoré de Balzac  
41000 Blois  
tél. : 02 54 90 35 35  
fax : 02 54 90 35 30

[www.agglo-blois.fr](http://www.agglo-blois.fr)

[agglopolys@agglo-blois.fr](mailto:agglopolys@agglo-blois.fr)



### **Mairie de Saint-Denis-sur-Loire**

19, Rue de la Loire  
41000 Saint-Denis-sur-Loire

tél : 02 54 78 68 66  
fax : 02 54 74 40 12

mail : [mairie-stdenissurloire@wanadoo.fr](mailto:mairie-stdenissurloire@wanadoo.fr)